

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2013

Président : M. Roger GOLAY
 Vice-présidente : Mme Luisa PENTZKE
 Secrétaire : M. Dominique PERRIN,
 Membres : Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER,
 M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ,
 M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Pierre MANCINO,
 Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI,
 M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT,
 M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN,

Excusés : M. Alessandro CALABRESE, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Benoit KAUFFMANN, M. Frédéric PROGIN, M. Cédric VINCENT

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. Frédéric RENEVEY,
 M. François LANCE, Conseillers administratifs
 Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2012
- 7) Commission de l'aménagement du territoire –
 Séance du 6 mars 2013 - Rapporteur : M. Christian HAAS
 - a) Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy **p. 667** Résolution
 - b) Réflexion sur les quartiers durables pour le quartier de l'Ancien-Puits **p. 676** Information
 - c) Présentation de la nouvelle loi sur la densification des zones villas **p. 677** Information
 - d) Information sur le plan directeur cantonal **p. 677** Information
 - e) Divers

Séance ordinaire du 21 mars 2013

8) Commission des travaux et constructions - Séance du 7 mars 2013 -

Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

- | | | |
|---|----------------------|---------------------------|
| a) Chemin du Grand-Voiret – Assainissement privé – Crédit d'investissement (Fr. 154'500.--) | <u>p. 678</u> | <u>Arrêté</u> |
| b) Accès aux documents informatiques | <u>p. 679</u> | <u>Information</u> |
| c) Divers | | |

9) Commission des sports- Séance du 21 février 2013 -

Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

- | | | |
|---|----------------------|---------------------------|
| a) Présentation du Service cantonal du sport par M. Olivier MUTTER, directeur du service des sports | <u>p. 680</u> | <u>Information</u> |
| b) Etat des lieux en matière de subventions destinées aux sociétés sportives | <u>p. 680</u> | <u>Information</u> |
| c) Divers | | |

10) Commission de la sécurité - Séance du 4 mars 2013 -

Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

- | | | |
|---|----------------------|---------------------------|
| a) Mise en service des caméras de surveillance – Point de situation | <u>p. 682</u> | <u>Information</u> |
| b) Analyse des différentes statistiques et événements particuliers (APM, Fondation des parkings, Police, sécurité privée) | <u>p. 682</u> | <u>Information</u> |
| c) Point de situation sur l'effectif des APM et mise en place de la nouvelle organisation | <u>p. 683</u> | <u>Information</u> |
| d) Divers | | |

11) Propositions individuelles et questions **p. 684**

12) Questions du public **Annexe**

M. GOLAY : Bonsoir. J'ouvre la séance de Conseil municipal du 21 mars 2013. Je salue la présence de M. le Maire, des Conseillers administratifs MM. RENEVEY et LANCE, notre Secrétaire générale Mme DE GARRINI, notre secrétaire du Conseil municipal Mme CRISAFULLI, les médias et le public.

Je tiens à excuser l'absence ce soir de M. CALABRESE, M. DEDERDING, M. FAVRE, M. KAUFFMANN, M. PROGIN et M. VINCENT.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2013

Le procès-verbal est approuvé avec remerciement à son auteur pour son excellent travail.

Séance ordinaire du 21 mars 2013**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. GOLAY : nous avons reçu passablement d'invitations à diverses assemblées générales d'associations, à savoir la maison de quartier du Plateau le 25 mars 2013 à 19h00, le Terrain d'aventure de Lancy-Voiret le 25 mars 2013 à 19h30, la villa Tacchini le 21 mars 2013 à 20h00. Vous avez également reçu dans vos boîtes aux lettres électroniques une invitation à participer à la visite nocturne genevoise des 23 et 24 mai 2013 « Genève explore sa nuit ». Nous avons aussi reçu le rapport d'activité 2012 du Terrain d'aventure de Lancy-Voiret. Je tiens ces documents à la disposition de tous pour ceux qui veulent plus de renseignements.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : vous avez vu que la maison Civiq a été partiellement incendiée il y a quelques jours. Evidemment, nous regrettons cet acte qui est, sinon criminel, en tout cas intentionnel. Heureusement quand même, si l'on peut dire dans ce cadre détestable de ces personnes qui mettent le feu à ces petits mètres carrés, que nous avons de manière collective, l'incendie du Bonhomme hiver qui pourra se faire. Je me réjouis que tous ceux qui peuvent viennent pour soutenir ceux qui souffrent de cette déprédation.

M. RENEVEY : pour faire suite à la demande de M. FLURY concernant le personnel temporaire du service de l'environnement et des sports, j'ai les chiffres devant moi.

Je vous rappelle d'abord très brièvement que nous avons, la Suisse, signé des accords avec l'Union européenne qui permet d'avoir des gens qui travaillent sur Suisse et qui habitent sur France, ceci est un rappel puisque c'était le sens de la question.

De façon plus précise, concernant le personnel temporaire pour l'année 2012, nous avons eu pour la piscine 23 personnes réparties entre 7 nettoyeurs surveillants, 14 gardiens, 3 caissiers, ceci pour la totalité de la saison.

Concernant les jobs d'été, il s'agit de 37 jeunes qui ont pu pratiquer ces jobs d'été sur l'année 2012 en tant qu'aide-jardinier, ceux-ci sont absolument tous habitants de la commune.

Si maintenant, nous faisons le total de tout ce personnel temporaire, nous arrivons au chiffre de 90% de Suisses, 5% de Français, le reste étant de nationalité autre.

M. LANCE : deux informations. L'Office de poste des Bossons a ouvert ses portes aujourd'hui, après 14 mois de transformation et d'agrandissement. Ce sont des locaux fonctionnels et très agréables. Je vous engage à aller les visiter si vous en avez l'occasion.

D'autre part, hier soir lors du Conseil consultatif de Lancy TV, il a été évoqué la proposition de son directeur, M. Clément CHARLES de poser une série de questions types à chaque Conseiller municipal. Cette proposition a provoqué un débat au sein de ce Conseil et il a été proposé que M. Clément CHARLES reprenne contact dès que possible avec le Bureau pour présenter ce projet.

Séance ordinaire du 21 mars 2013**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DES COMPTES 2012

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2012 de notre ville.

A nouveau, les comptes communaux présentent un résultat excédentaire qui s'élève cette année à très exactement Fr. 3'501'545.09, par rapport à un bénéfice budgété de Fr. 115'200.--.

Cette nouvelle réjouissante s'inscrit dans un contexte économique contrasté et dans un cycle de ralentissement conjoncturel. Les différents secteurs ne sont pas affectés de la même manière, les indicateurs alternent les signes de morosité et de croissance, il est certes difficile d'établir des projections concrètes. Ce résultat tient avant tout aux très bons chiffres fournis par le Département des finances en matière de recettes fiscales. L'impôt estimé 2012 des personnes physiques dépasse sensiblement les prévisions budgétées soit + Fr. 2.33 millions, et il est en plus significativement amélioré par des correctifs d'années antérieures pour Fr. 3.45 millions.

Toutefois, si l'on compare uniquement la progression de la production estimée de l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire entre 2011 et 2012, production qui représente 68% du total de cet impôt, elle s'établit à seulement 1.78%; progression influencée dans une moindre mesure par la détérioration de notre taux de part privilégiée, qui est passé de 60% en 2011 à 59% en 2012.

L'impôt des personnes morales fournit également un gain supplémentaire non négligeable, puisque nous enregistrons Fr. 2.13 millions de correctifs d'années antérieures. Par rapport à Fr. 5.13 millions budgétés, les comptes sont clôturés à hauteur de Fr. 7.85 millions. L'estimation de la production 2012 est cependant en légère diminution de 6% par rapport à 2011, nette de correctifs.

Ajoutons à cela une taxe professionnelle communale qui s'est bien maintenue, puisqu'elle atteint Fr. 8.9 millions, soit une progression d'environ Fr. 250'000.- par rapport à 2011.

Au niveau des charges, il convient de relever le disponible par rapport au budget sur la nature 31, biens, services et marchandises, de Fr. 1.67 millions (soit -6.6% sur la rubrique), alors que les charges de personnel sont bien maîtrisées. Les recettes de la fiscalité ont, quant à elles, entraîné des ajustements à la hausse de provisions fiscales.

Cela étant, et c'est une bonne nouvelle, l'apport extraordinaire de Fr. 5'724'751.-- en faveur de la CAP pour couvrir la baisse du taux technique a été entièrement provisionné dans les comptes 2012, selon le vote du Conseil municipal du 20 décembre 2012.

Au chapitre des investissements, la part à financer s'est élevée à Fr. 10'397'000.-- contre Fr. 26'491'000.- au budget. Plus concrètement, on constate que près de 40% de la planification ne s'est pas réalisée.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

La dette s'accroît de Fr. 5'000'000.- principalement pour faire face aux besoins courants de la trésorerie communale. La charge des intérêts de la dette, quant à elle, est en baisse, en raison de la diminution du taux moyen de la dette.

Enfin, le résultat net des immeubles du patrimoine financier s'inscrit exactement dans la cible, avec un écart inférieur à Fr. 1'000.- par rapport au budget.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 97,22 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 87,93 millions, soit un écart favorable de Fr. 9.29 millions.

Le total des charges s'inscrit à Fr. 100,03 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 94,12 millions, soit un dépassement net de Fr. 5.91 millions.

Le résultat des immeubles atteint la somme de Fr. 6.31 millions.

Compte tenu de ces éléments, **l'excédent de revenus total s'élève à Fr. 3,5 millions.**

Pour mieux comprendre ce résultat, voici sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2012 :

Résultat net du budget 2012	0.12
<u>Ecarts sur les dépenses</u>	
- Gain sur les charges de personnel	0.09
- Gain sur les biens, services et marchandises (P.A.)	1.67
- Gain sur les subventions accordées	0.76
- Gain sur les intérêts passifs	0.46
- Perte sur débiteurs fiscaux et fluctuations des provisions fiscales	-2.36
- Perte sur la compensation aux communes frontalières	-0.76
- Autres postes de charges, perte nette	-0.05
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
- Impôts, fonds de péréquation et TPC	8.76
- Revenus divers, revenus des biens, autres revenus	0.53
<u>Provision extraordinaire CAP</u>	-5.72
Résultat final 2012	<u><u>3.50</u></u>

Nous allons maintenant examiner plus en détail les comptes 2012 avec les différentes rubriques qui les composent :

1.1. LES REVENUS

Leur total, en tenant compte du résultat net du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 103.53 millions contre Fr. 95,19 millions aux comptes 2011, et Fr. 94.23 millions au budget 2012. L'écart positif par rapport aux comptes 2011 est de Fr. 8,34 millions ou de + 8.8 %.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

AUX COMPTES 2011	62.57 mios	(+ 6.36 %)
AUX COMPTES 2012	65.83 mios	(+ 5.22 %)
AU BUDGET 2012	60.05 mios	
AU BUDGET 2013	64.51 mios	

Nous constatons une augmentation de 5.22 % de la production brute globale des personnes physiques par rapport à nos comptes 2011. Et si nous replaçons les correctifs des années précédentes (2008 à 2011) dans leur exercice comptable respectif, nous constatons que l'évolution de l'impôt des personnes physiques entre les exercices fiscaux 2011 et 2012 n'est plus que de + 4.15 %.

S'agissant de **l'impôt cantonal et communal (ICC) au barème ordinaire**, l'analyse des comptes 2012 et des correctifs d'années antérieures nous fournit les indications suivantes :

La production 2009, à ce jour, a été notifiée à raison de 98.5%, le solde restant une estimation. La production 2009 enregistre un écart positif en 2012 de Fr. 72'991.-, soit 0.2 % par rapport à l'estimation 2009 effectuée dans les comptes 2011.

La production 2010, à ce jour, a été notifiée à raison de 90.8 %. La production 2010 enregistre également un écart positif estimé en 2012 de Fr. 1'777'082.--, soit 4.1 % par rapport à l'estimation 2010 effectuée dans les comptes 2011.

La production 2011, à ce jour, a été notifiée à raison de 67.3 %. L'administration fiscale enregistre un différentiel positif estimé de Fr. 793'335.-- ou 1.8 % par rapport à la production estimée en 2011.

L'estimation de la production 2012, en tenant compte du correctif inhérent à l'année 2011, montre une progression de Fr. 785'249.-- ou + 1.78% par rapport à l'exercice fiscal 2011.

L'impôt à la source, quant à lui, augmente favorablement. Cet impôt est perçu directement et sans reliquat. La hausse enregistrée en 2012 par rapport aux encaissements de l'exercice 2011 s'élève à Fr. 1'749'168.-- ou + 11.4 %. La proportion de l'impôt à la source par rapport à la production brute globale se situe à 26%.

Compte tenu des impôts sur les prestations en capital, de l'impôt à la source et de la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2012 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2011 ainsi corrigé, augmente donc de + 4.15 %. L'estimation 2012 portée en compte est de 3.88% supérieure à la production estimée au budget.

La provision pour estimation de la production est maintenue à 20 %, pour couvrir le risque de fluctuation des estimations. L'incertitude des éléments sujets à modification qui affecte la production 2012, 2011, voire 2010, se reportera encore sur les comptes 2013.

Le reliquat passe de Fr. 23.8 millions au 31 décembre 2011 à Fr. 26.8 millions au 31 décembre 2012, soit + Fr. 2'968'844.- ou + 12.5 %. La provision sur reliquat reste maintenue à 50 %, estimée suffisante pour faire face à d'éventuels risques de récupération.

L'impôt communal perçu auprès des personnes morales évolue quant à lui comme suit en termes de production brute :

Séance ordinaire du 21 mars 2013

AUX COMPTES 2011	3.75 mios	(- 58.79 %)
AUX COMPTES 2012	7.85 mios	(+ 109.3%)
AU BUDGET 2012	5.13 mios	
AU BUDGET 2013	6.37 mios	

Nous constatons une augmentation de 109.3 % de la production brute globale des personnes morales par rapport à nos comptes 2011. Toutefois, l'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, montre que l'estimation de la production 2012, par rapport à l'estimation corrigée de 2011 diminue très légèrement de Fr. 369'362.-- ou - 6.07 %.

Afin d'anticiper les risques liés aux fluctuations d'estimation, un panel d'entreprises répond à l'administration fiscale, deux fois par an, à des questions portant sur l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimation. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. Ainsi, le propre taux de croissance est appliqué à chaque entreprise du panel, sur la base des retours de questionnaire les plus récents. Pour les autres entreprises, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

La production estimée 2011 est basée sur 55% d'impôt notifié; la production reflétée dans les comptes 2012 est constituée de 100% d'estimation. La provision de 20% est maintenue pour couvrir une situation de risque sur l'impôt courant estimé des personnes morales et notre exposition aux mouvements conjoncturels et économiques.

Le reliquat passe de Fr. 1.64 million au 31 décembre 2011 à Fr. 1.96 millions au 31 décembre 2012, soit + Fr. 319'725.- ou + 19.5 %. La provision sur reliquat est maintenue à un taux de 50 %.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2011	8.67 mios	(+ 1.00 %)
AUX COMPTES 2012	8.92 mios	(+ 2.90 %)
AU BUDGET 2012	8.60 mios	
AU BUDGET 2013	8.70 mios	

Le résultat 2012 est constitué d'une part des déclarations basées sur les années 2010 et 2011, période de calcul pour la taxation 2012 d'une partie des groupes professionnels.

L'autre source de revenus est composée des contribuables dont la taxation annuelle a été reconduite, basée sur les exercices 2009 et 2010. Le niveau de la production 2012 est sensiblement en hausse par rapport à la production 2011.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent comme suit :

- les revenus divers du patrimoine administratif se sont établis à Fr. 4,96 millions contre Fr. 6,05 millions en 2011. L'écart est principalement imputable à l'utilisation de provisions fiscales excédentaires aux comptes 2011.
- les loyers du patrimoine administratif atteignent la somme de Fr. 4,54 millions, contre Fr. 4,32 millions en 2011.
- le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 4,06 millions contre Fr. 4,08 millions en 2011 et Fr. 4,13 millions au budget 2012; ce fonds est alimenté par 20% des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes;
- les subventions allouées au fonctionnement s'élèvent à Fr. 0.41 million, contre Fr. 0.40 million aux comptes 2011.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

- les parts à des recettes ou contributions sans affectation totalisent cette année la somme de Fr. 0.26 million. Cette rubrique correspond à la part des taxes versées par les Compagnies d'assurance incendie et le produit sur la taxe du CO2.
- le produit des intérêts et des participations du patrimoine administratif se situe à Fr. 0.19 million, contre Fr. 0.25 million aux comptes 2011.

1.2. LES CHARGES

Leur total s'élève à Fr. 100.03 millions en 2012 contre Fr. 89,45 millions en 2011, soit une augmentation de Fr. 10,58 millions ou + 11.83 %. Si l'on exclut la provision relative à l'apport extraordinaire dû au financement complémentaire de la CAP, les charges sont en hausse de Fr. 4.85 millions ou + 5.43%.

Par rapport au budget 2012, les charges aux comptes 2012, hors CAP, sont bien maîtrisées et présentent un léger dépassement de Fr. 182'000.--.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants, par ordre d'importance :

Charges de personnel : Fr. 28,89 millions aux comptes 2012, contre Fr. 22,21 en 2011 et 23,26 millions au budget 2012. Hors CAP, les charges s'élèvent à Fr. 23.17 millions.

Biens et services : Fr. 23.38 millions en 2012 contre Fr. 22,61 millions en 2011, soit une hausse de Fr. 0,77 million ou +3.43 %. En regard d'un budget 2012 de Fr. 25,05 millions, les dépenses en biens et services sont donc inférieures de Fr. 1.67 million.

Subventions : Fr. 14,71 millions en 2012 contre Fr. 13,67 millions en 2011, et Fr. 15,47 millions au budget 2012.

Amortissements du PA : Fr. 14,43 millions en 2012 contre Fr. 13,26 millions en 2011 et Fr. 14,56 millions au budget 2012.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'ACG et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FAS'e : Fr. 7.71 millions en 2012 contre Fr. 7,07 millions en 2011 et Fr. 7,56 millions au budget 2012.

Contributions à d'autres collectivités : pour Lancy, Fr. 4.23 millions en 2012, contre Fr. 3,51 millions en 2011. La part de la compensation financière aux communes frontalières correspond à Fr. 4 millions. Les communes participent à ces compensations à raison d'un quart, au prorata de ce que chacune d'elle reçoit sur les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu dû par les frontaliers travaillant sur son territoire. Les trois-quarts restant sont versés par le Canton. Le solde de la rubrique est constitué de Fr. 228'000.-- à titre de contribution à la loi de 2009 sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale, alors que la commune était allocataire en 2010 et en 2011.

Amortissements du patrimoine financier : contre un budget de Fr. 1.76 million, ce poste totalise la somme de Fr. 4.13 millions aux comptes 2012. Les pertes sur débiteurs fiscaux, constituées des remises et irrécouvrables, ainsi que des imputations forfaitaires, s'élèvent à Fr. 2.64 millions, selon les chiffres fournis par l'administration fiscale. Les fluctuations de provisions fiscales se montent à Fr. 1.47 million.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

Intérêts passifs : Fr. 2,54 millions en 2012 contre Fr. 3,07 millions en 2011. Le budget 2012 prévoyait la somme de Fr. 3 millions, soit une économie de Fr. 0.46 million, à mettre en relation avec des réductions de charges dues aux dépenses différées d'investissement, un cash-flow positif généré par les résultats 2011 et 2012, ainsi que par des refinancements contractés à des taux plus favorables que prévu.

2. DETTE COMMUNALE

La dette communale est passée de Fr. 95 millions au 31 décembre 2011 à Fr. 100 millions au 31 décembre 2012, soit une augmentation de Fr. 5 millions. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursement d'un emprunt à long terme, arrivé à échéance, pour Fr. 10 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 3 millions
- c) refinancements et nouvel emprunt pour Fr. 18 millions

Le taux moyen de la dette s'est établi à 2,65 % au 31 décembre 2012, contre 3.05% une année auparavant.

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés :

En 2012, le Conseil municipal a voté 23 crédits à charge du compte des investissements, pour la somme de :

- au patrimoine administratif Fr. 25,36 mio (dépenses brutes)
- au patrimoine financier Fr. 1,37 mio
- soit un total de Fr. 26,73 mio

Parmi les crédits votés au patrimoine administratif, nous relevons trois principaux objets :

La construction du nouveau bâtiment administratif au Grand-Lancy, y.c. le parking	Fr. 17.42 millions
L'étude pour la construction du Megaron, centre culturel, sportif et associatif à Lancy-Sud	Fr. 3.35 millions
L'étude de construction de la future crèche dans le quartier de la Chapelle-Les Sciers	Fr. 1.00 million

Parmi d'autres objets votés par votre Conseil, chacun pour moins de Fr. 1 million, citons deux crédits liés aux aménagements du futur quartier de la Chapelle-Les Sciers (collecteurs, étude des aménagements extérieurs), un crédit pour l'amélioration des espaces extérieurs de l'école du Bachet (préau, terrain multisports), l'ouverture du concours pour la future maison de quartier du Plateau ainsi que le remplacement d'une balayeuse.

L'achat de la parcelle sise avenue du Cimetière 28bis a fait l'objet de deux arrêtés séparés, car en copropriété, unique dépense projetée inscrite au patrimoine financier cette année.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

Les dépenses effectives

En 2012, nous avons dépensé la somme brute de Fr. 25,35 millions contre Fr. 43,15 millions prévus au budget, soit un volume de dépenses non concrétisées de Fr. 17.8 millions.

La planification demeure le reflet prévisionnel et objectif des dépenses et des recettes liées, durant le courant de l'année. Malgré l'effort porté sur une évaluation se voulant la plus proche de la réalité et dans les limites des ressources disponibles, les différences d'estimations sont les effets conjugués de plusieurs facteurs, comme des reports ou des suppressions d'intentions, des décisions différées apportées à la réalisation de projets, de votes tardifs, de retards avérés apportés aux démarrages de certains chantiers, ou encore tributaires de la complexité de procédures administratives.

La répartition s'établit de la manière suivante :

- a) Fr. 25.27 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 37,85 millions;
- b) Fr. 0,08 million pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 5.3 millions.

Le montant dépensé de Fr. 25,35 millions a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr.	14,43 millions
Subventions et recettes diverses	Fr.	0,55 millions
Utilisation des réserves	Fr.	<u>- 0,03 million</u>
Autofinancement avant résultat	Fr.	14,95 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 10.4 millions compensée par le résultat 2012. Au final, la dette augmente de 5 millions, en tenant compte des autres positions bilancielle à financer.

4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce boni de Frs. 3,5 millions enregistré dans un environnement conjoncturel incertain et en pleine mutation.

Ce résultat positif issu des comptes 2012 s'explique principalement par trois phénomènes :

- tout d'abord grâce à une maîtrise totale des charges découlant des activités courantes de notre administration, laissant même apparaître des lignes comptables nettement inférieures à celles prévues au budget. A ce sujet, nous pouvons relever la rigueur dont font preuve nos différents services de l'administration pour le suivi de leurs lignes budgétaires dont ils ont la responsabilité.
- Autre explication de ce résultat positif, ce sont les correctifs positifs d'impôts personnes physiques et morales des années antérieures, non budgétisables de l'ordre de Frs. 5.58 millions transmis par l'Administration Fiscale Cantonale. Il est intéressant de relever que sans ces correctifs d'impôts des années antérieures, l'impôt des personnes physiques ne progresse que de 4.15% et l'impôt personnes morales régresse de 6.07%.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

- Enfin, l'impôt à la source progresse de 2011 à 2012 de 11.4%.

Encore une fois, nous pouvons relever la difficulté de se projeter dans l'avenir lorsque le 75.79% de nos recettes proviennent d'estimations à long terme que nous ne maîtrisons pas.

Au niveau des investissements, il est à noter que votre Conseil municipal a voté en 2012 vingt-trois crédits d'investissements pour un montant total de Frs. 26.73 millions. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette validation par votre Conseil municipal de projets importants proposés par le Conseil administratif qui vont dans le sens d'un développement responsable de notre commune.

Toutefois et comme nous vous l'avions annoncé, ce montant d'investissements provoque un besoin de financement accru d'où une augmentation de la dette au 31 décembre 2012 de Fr. 5 millions, ce qui la portera à cette date à Fr. 100 millions.

Il faut relever que l'augmentation de la dette a été contenue à Fr. 5 millions, d'une part grâce au boni enregistré au 31 décembre 2012 et d'autre part, par le fait que Fr. 25,35 millions ont été dépensés dans les investissements, alors que Fr. 43.15 millions étaient prévus au budget 2012.

En tant qu'autorités lancéennes, nous devons faire face à un développement continu de l'agglomération urbaine et en particulier à la pénurie de logements. Le territoire de la commune est en mutation constante et nous devons répondre aux enjeux liés aux projets d'envergure qui se développent sur notre territoire en tenant compte des aspirations de notre population.

Dans cette perspective, il est de notre responsabilité de mettre à disposition de nos concitoyens et de nos entreprises des infrastructures et des prestations qui répondent à leurs besoins en offrant ainsi une certaine qualité de vie sur les plans environnementaux et socioculturels, qui sont, à notre avis, deux aspects en forte mutation. La Ville de Lancy est une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux ;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population ;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs l'examen des comptes 2012, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du service financier pour son excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine ANDREY, et M. Alexandre CHOUEY, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime ainsi toute la gratitude du Conseil administratif.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

M. GOLAY : merci Monsieur le Conseiller administratif pour cette excellente présentation des comptes. Le Conseil municipal ne peut que vous féliciter pour ces nouvelles réjouissantes et nous nous associons aux remerciements à tous les collaborateurs de la commune qui ont participé à ce travail certainement laborieux, mais réjouissant.

**7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 mars 2013 –
Rapporteur : M. Christian HAAS**

a) Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy
=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, le Conseiller administratif en charge de l'aménagement rappelle l'historique de ce projet, indiquant que suite à la décision du Conseil municipal de développer ce sujet en commission, un mandat a été confié au bureau EDMS pour présenter une analyse globale.

Plusieurs séances ont abouti à un rapport, sur la base duquel M. MANTILLERI, ingénieur du bureau précité, en concertation avec M. GUERITEY, chef du service des travaux, ont proposé de lancer l'idée d'un mandat d'études parallèles, notamment pour étudier une nouvelle liaison mobilité douce.

Ces propositions sont donc soumises sous forme de résolution.

M. MANTILLERI résume le travail qui a été effectué : plusieurs problématiques ont été mieux définies, tant au niveau de l'élargissement du pont, de l'amélioration de la mobilité douce que du renforcement de la cohésion entre le Petit et le Grand-Lancy.

Tenant compte également des éléments liés à l'historique du développement de la commune, des projets d'aménagements et de planification territoriale, des contraintes des transports publics genevois, et des statistiques avec la démographie, M. MANTILLERI relève une dichotomie.

Il y a une forme d'opposition entre le simple élargissement du pont envisagé par la direction générale du génie civil et le plan directeur communal qui évoquait un "boulevard urbain" en phase avec le dynamisme de part et d'autre du pont, qui reliait aussi d'autres quartiers. Il estime donc que la commune doit faire pression pour espérer une intervention plus importante sur et autour du pont.

M. MANTILLERI explicite encore certains aspects en réponse aux questions des commissaires, il est notamment évoqué :

- Le projet et le mode de financement du pont Hans-Wilsdorf (ancienne passerelle des Vernets) avec un partenariat privé-public.
- Le fait que le pont de Lancy est un axe cantonal, et qu'il a également un aspect patrimonial.
- Que la réfection prévue du pont de Lancy ne concerne que le revêtement et quelques aménagements techniques.
- Il est rappelé aussi qu'il serait important de faire part des souhaits de la commune à M. LEUTWYLER, l'ingénieur civil qui avait été invité en commission.
- Que le coût d'un mandat d'études parallèles, suivant ce que l'on définit, peut aller de Fr. 150 000.-- à Fr. 1.000000.--.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

- Enfin, que la ville de Lancy a été sollicitée pour le volet "économique" et qu'il est donc important qu'elle défende sa volonté de créer une liaison sous forme de véritable boulevard urbain.

Dans le débat qui suit entre commissaires, il est relevé les points suivants :

- Le rappel de la résolution de départ, dont la volonté était bien de lancer des idées pour améliorer les liaisons entre Petit et Grand-Lancy, et renforcer l'image d'une commune unie.
- Que ce projet doit rester à la maîtrise de la commune concernant les idées et le mandat d'études parallèles.
- Que néanmoins, la priorité devrait rester l'amélioration rapide de l'aménagement du pont de Lancy, qui était l'objectif initial du Canton.
- Un commissaire indique aussi qu'il faut se concentrer sur les travaux prévus et ne pas se lancer dans un mandat d'études onéreux.
- Que le fait de renforcer la cohésion de la commune est une volonté importante et qu'elle pourrait se faire avec des éléments porteurs et liés à la culture.
- Enfin, une piste à explorer, soit créer une bonne liaison de mobilité douce séparée du pont, lequel serait dès lors emprunté uniquement par les bus et les voitures. Dans ce contexte, les idées peuvent venir par le biais d'un mandat d'études ou d'un concours.
- Qu'il serait opportun d'associer des urbanistes et pas seulement des ingénieurs purs pour développer les pistes évoquées.

Après lecture de la résolution, à laquelle il est demandé d'ajouter les conclusions du rapport, celle-ci est acceptée par 8 oui et 2 non.

M. FONTAINE : le MCG va soutenir cette résolution. En premier lieu, pour regrouper le Petit-Lancy et le Grand-Lancy qui nous paraît souvent isolé par rapport aux principales activités de la commune, notamment concernant l'accès à notre administration.

En deuxième lieu, pour ne pas gaspiller l'argent du contribuable déjà investi dans la première étude et dans les diverses commissions.

A ce jour, les possibilités ayant déjà été bien dégrossies, nous souhaitons que le Conseil administratif se charge de faire savoir au Canton que nous ne nous contenterons pas d'un xème toilettage du pont de Lancy qui, pour l'instant, reste le premier accès stratégique de jonction entre les deux parties de notre commune.

En dernier lieu, nous serons vigilants quant au nouveau budget attribué à la réalisation de ce complément d'études.

M. MIZRAHI : pour le groupe socialiste, nous allons également soutenir cette résolution.

Nous sommes toutefois sceptiques par rapport au fait que cette résolution nous semble un peu vague. C'est vrai que nous soutenons les objectifs fixés dans ce texte, mais concernant le mandat d'études parallèles, nous précisons quand même que c'est un complément par rapport à la liaison de mobilité douce par le pont de Lancy.

De ce point de vue, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur cette liaison de mobilité douce par le pont de Lancy pour la bonne et simple raison que les autres axes qui relient le Grand-Lancy au Petit-Lancy sont des axes beaucoup plus pentus pour les cyclistes. Evidemment que la liaison a priori la plus confortable pour des raisons physiques évidentes reste le pont de Lancy. Donc, nous pensons qu'il ne faut pas abandonner la mobilité douce sur cet axe.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

Comme je l'ai dit, nous considérons que cette résolution gagnerait en force à ce que certains éléments, qui ont été mentionnés soit dans le rapport, soit dans l'intervention de mon préopinant, soient précisés de manière plus explicite au niveau du texte de la résolution. C'est pourquoi nous proposons d'ajouter un point supplémentaire après le premier point du « décide » de cette résolution qui aurait la teneur suivante :

- *De réaffirmer, en particulier à l'égard du Conseil administratif et des autorités cantonales, sa volonté de voir le pont de Lancy devenir un boulevard urbain, comportant dans chaque sens des voies en site propre pour piétons et cycles, ainsi qu'une voie en site propre descendante pour les transports publics, l'objectif à terme étant de relier Petit et Grand-Lancy en tramway sur cet axe ;*

Il nous semblait aussi important de réaffirmer cette liaison tramway qui est déjà présente dans des documents de planification cantonale, mais qui semble maintenant avoir du plomb dans l'aile. Il semblait également important de réaffirmer qu'à terme cela reste un objectif pour la commune et ce serait aussi un trait d'union entre le Petit et le Grand-Lancy de manière symbolique à travers ces rails.

M. GOLAY : vous faites une demande d'amendement ?

M. MIZRAHI : c'est cela.

M. ANNEN : je voulais dire plein de choses, mais il y a des gens ici qui me coupent la chique quand j'entends ce genre d'inepties, mais si tel est le cas j'espère que le thème ne sera pas féérique en rapport avec la télécabine qui pourrait être au départ une idée un peu abracadabrantesque : relier le Petit et le Grand-Lancy.

Je tiens à souligner quand même que je suis d'accord avec M. MIZRAHI sur une chose. La « non netteté » ou la « floussitude » de cette résolution qui d'un côté nous dit que l'on doit améliorer la cohésion sociale entre le Petit et le Grand-Lancy - tout à fait d'accord - on doit aider les gens à se réunir - tout à fait d'accord. Comment ? On va lancer un mandat d'études parallèles, cela va nous coûter entre Fr. 150'000.— et Fr. 1 million. Pour ma part, dépenser Fr. 1 million pour un mandat d'études parallèles, il faut aussi prendre en considération que l'on va devoir construire après. Je vous rappelle les rapports entre un mandat d'études, quand on prend au départ ce qui a été fait et la réalisation, pour quelque chose qui va essayer de relier le Petit au Grand-Lancy.

Je vous rappellerai que lors de différentes études au niveau de la mobilité, on a clairement remarqué qu'il doit y avoir deux Lancéens qui descendent du Petit au Grand-Lancy et un qui monte au Petit-Lancy en partant du Grand-Lancy.

Faire un téléphérique, j'ai l'impression que le PDC a envie de marquer d'une pierre blanche une réalisation. Au départ, on parlait de téléphérique, on parlait de quelque chose qui marque. Je rappellerai quand même ce qui avait été rappelé à l'époque, c'est que l'on a déjà une liaison pour relier le Petit et le Grand-Lancy au moyen des TPG, qui fonctionne très bien.

Vous rappeler également que le parti démocrate-chrétien s'était opposé vertement – et pour ma part, j'en ai été heureux – à la résolution des Verts et des Socialistes qui voulaient amener une navette, un bus électrique, qui allait nous coûter environ Fr. 100'000.-- pour relier le Petit au Grand-Lancy, en disant qu'il était inadmissible de dépenser autant d'argent pour des choses comme cela et on veut construire un téléphérique. Peut-être que le PDC a encore les tarifs des téléphériques ou télécabines qu'on avait dans nos chambres d'enfants, je vous rappellerai juste qu'une mobilité douce pour la population, cela coûtera un peu plus cher que des maquettes Merklings.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

La chose la plus intelligente que j'ai entendu aujourd'hui, c'est l'amendement de M. MIZRAHI. Je pourrais peut-être soutenir l'amendement de M. MIZRAHI si l'on supprime le reste de la résolution, mais je n'imagine pas que cela va dans l'optique de ce que le PDC voulait faire.

Donc, il est clair que le PLR va refuser cette résolution.

Je suis étonné de voir la position du MCG, qui nous a toujours dit qu'il ne voulait pas gaspiller, alors dépensons de l'argent pour ne pas gaspiller. C'est une vision un peu complexe à comprendre, mais on commence à avoir l'habitude. Je trouve que là c'est laisser la porte ouverte à continuer tout et n'importe quoi et à nous ressortir une résolution d'ici deux à trois ans en disant qu'on avait été d'accord pour étudier, oui mais étudier en disant que nous, nous ne serons pas d'accord pour la construction de ce qui est proposé. Je pense que pour nous, l'aventure va s'arrêter là, et elle s'arrêtera là en tout cas pour le groupe PLR.

Mme RICHERT : je me souviens, en 2008, un Conseiller municipal PLR avait exprimé le souhait de renforcer, d'améliorer la desserte très faible entre le Grand et le Petit-Lancy. Effectivement, M. ANNEN vient de relever que le parti socialiste avait proposé une motion pour améliorer le lien entre le Grand et le Petit-Lancy par une liaison en transport public communal et qu'avec Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, on avait proposé une navette pour rejoindre les lieux clé du Petit et du Grand-Lancy, entre les différents quartiers. Merci d'avoir relevé tout cela.

Le fait de vouloir améliorer le lien entre le Grand et le Petit-Lancy, cela remonte à très loin. Par exemple, la requalification du parc Navazza en est une preuve tangible, qui permet effectivement de rassembler Petit et Grand-Lancy chaque année au 1^{er} août. La résolution du PDC a permis de réactiver un souhait inabouti, effectivement, d'une meilleure cohésion entre le Grand et le Petit-Lancy. Cela, c'est un fait. On le ressent encore actuellement et effectivement améliorer le passage, la traversée du pont de Lancy, c'est indéniable, on ne peut que penser aux usagers quotidiens qui essaient malheureusement, chaque jour, au moment des heures de pointe, de passer ce pont avec grande difficulté. On essaie d'y penser sérieusement, nous l'avons fait, surtout lors de la séance du 19 septembre, beaucoup de points de vue ont été exprimés, des comparaisons entre le schéma d'intention du plan directeur communal et les variantes du projet de la Direction générale de la circulation.

Tout cela a été rondement mené, ainsi que les différents moyens de traverser ce pont, d'une façon plus agréable, plus confortable pour la mobilité douce, particulièrement pour les piétons. Améliorer le lien entre le Grand et le Petit-Lancy, une meilleure cohésion, c'est un peu plus que cela. Il avait été dit aussi, lors de la rencontre de la commission le 16 mai, qu'il faudrait penser à une meilleure connexion entre les lieux culturels de Lancy et s'appuyer sur une vision globale du territoire lancéen. Cela c'était intéressant.

La résolution proposée ce soir aborde quand même différents points, ne serait-ce que favoriser la mobilité douce en essayant de trouver une solution qui passerait par un autre endroit que le pont et que le pont serait vraiment dévolu à la circulation voitures privées et véhicules publics. La mobilité douce trouverait un autre lieu qui lui permettrait d'être séparée et donc un trajet beaucoup plus confortable et peut-être un lieu qui permettrait de diminuer la déclivité pour que le passage se fasse de manière plus fonctionnelle.

Le troisième point répond un peu au fait d'améliorer la connexion entre les différents lieux, ce n'est pas tout à fait cela, mais en tout cas intensifier la cohésion sociale en donnant une importance à tout l'aspect social, culturel et sportif de la commune en pensant à ces deux entités. Je trouve que c'est déjà une sacrée amélioration. Je n'aimerais, en tous les cas, pas supprimer la deuxième partie qui essaierait de trouver un moyen de circuler favorisant la mobilité douce.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

J'aimerais inviter tout le monde à entrer dans cette résolution, qui est un sacré progrès pour un lien efficace, le plus efficace, entre le Grand et le Petit-Lancy, qui est quelque chose qui tient à cœur de beaucoup d'entre nous et de beaucoup de Conseillers municipaux avant nous.

M. HAAS : en l'absence de M. FAVRE pour un juste motif et comme il a peut-être été trop visionnaire avec son idée de téléphérique - je ne sais pas si M. ANNEN a le vertige quand il prend le téléphérique ou de la hauteur, en tout cas il nous le donne quand il mélange tout.

J'aimerais rappeler qu'au départ on a de toute façon un aménagement du pont de Lancy qui est prévu par les services de l'Etat pour notamment deux bonnes raisons, la sécurité liée aux actuels bas-côtés et aux murs qui ont dû être construits et à la berme centrale, ce pont n'est plus conforme à toutes sortes de normes usuelles sur lesquelles on a eu des explications techniques et cela est intangible. Ce pont doit être revu à cet égard.

L'idée du PDC de cette résolution dite du téléphérique, c'était de profiter des travaux obligatoires qui vont être conduits sur le revêtement de ce pont et quelques aménagements, pour étudier un véritable développement un peu plus sympathique, une vraie mobilité urbaine et peut-être d'autres idées qui étaient déjà d'ailleurs dans le plan directeur communal. Donc, il ne faut pas tout mélanger. Il y aura une opportunité.

Une autre chose sur laquelle M. ANNEN a visiblement quelques problèmes de compréhension, c'est qu'on a aujourd'hui, et cela a été dit par d'autres, l'opportunité - c'est vrai qu'il faut des fois avoir des ambitions qui ont un coût - mais on doit aussi réfléchir à des projets qui soient porteurs et symboliques. J'en veux pour preuve que le téléphérique n'est pas une idée si farfelue au départ puisque, au mois de janvier - le 10 janvier, comme M. ANNEN aime les références précises comme les jouets Merckling - on a vu dans la Tribune de Genève un article intitulé « La télécabine urbaine séduit les Verts et les Genevois ». Ce n'est donc pas si farfelu que cela. Là on avait un vrai projet de liaison au niveau du canton.

Cela étant, on va redescendre sur terre, il faut évidemment soutenir cette résolution avec tout ce qu'elle peut déjà apporter y compris au niveau de la faisabilité immédiate, des symboles et le mandat d'études parallèles.

J'aimerais juste donner encore un exemple, mais cela M. ANNEN n'a pas été le lire sur certains panneaux. On a symboliquement une mobilité douce entre l'est et l'ouest du Petit-Lancy qui est le chemin des Crêtes, mais on n'a pas de liaison douce entre le nord et le sud. Nous, nous pensions qu'en profitant de ce mandat d'études parallèles, on pourrait aussi avoir un projet de liaison entre le Petit et le Grand-Lancy avec des symboles assez forts qu'on a déjà explicités ce soir.

Evidemment dans le panneau d'explication du chemin des Crêtes, on dit que - pour M. ANNEN - un chemin reliant des lieux tisse des liens. C'est vrai qu'aujourd'hui, il n'y a que deux ou trois piétons parce que bien sûr personne ne veut aller se promener sur ce pont. Le jour où on crée une vraie mobilité, on aura plus que deux à trois péquins. Et cela fait un peu rêver, parce qu'on dit qu'un chemin, une liaison, de citrouille devient un carrosse, que l'histoire devient un conte de fées et que surtout il y a un peu de rêve dans certains projets, j'espère que M. ANNEN y adhérera un jour.

M. FONTAINE : j'aimerais répondre à M. ANNEN par rapport au MCG. Nous estimons qu'on a déjà dépensé passablement d'argent dans la première étude. Aujourd'hui, refuser cette résolution équivaut à jeter l'argent que l'on a déjà investi. Aujourd'hui, on a fait les trois-quarts du chemin, on demande un complément pour enfin aboutir, continuons, aboutissons.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

Encore une chose par rapport à la proposition d'amendement de M. MIZRAHI, je pense qu'on va être d'accord avec lui. La seule chose qui me dérange un peu, c'est qu'on n'a pas entendu qu'on conservait aussi la circulation privée. On ne peut pas à terme supprimer la circulation des véhicules sur ce pont.

Mme FLOREY BARDET : on a entendu beaucoup de choses, certaines choses me font sourire de la part de certains partis. Pour répondre au groupe MCG, c'est aussi un peu facile de continuer à jeter l'argent par les fenêtres, c'est-à-dire de continuer à faire des études qui vont coûter de l'argent, alors qu'on a mandaté un bureau EDMS qui est venu nous expliquer, suite à notre demande et après plusieurs séances, que le projet en l'état actuel n'était pas recevable. Donc cette résolution en l'état actuel serait à mettre en stand by. Il faudrait d'abord se concentrer sur l'agrandissement du pont avant de pouvoir mettre des fleurs et des pots de fleurs dessus. Là, on est déjà en train de prévoir le passage du tram, etc., mais tout cela a été discuté en séance, on nous a expliqué. Oui, il y a certainement quelque chose à faire, mais en l'état actuel, la résolution telle que proposée, pour nous, l'UDC, ce sera non.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je pense qu'en tant que commune urbaine, nous avons à faire face à des problèmes de circulation automobile importants qu'on essaie de cadrer tout en lui laissant la possibilité de se dérouler à peu près correctement.

Nous avons des problématiques de prévention de la santé de la population qui passent par une activité physique régulière et qui sont notamment la marche à pied. Dans ce contexte, il est indispensable qu'on ait des itinéraires piétonniers qui soient confortables pour nos concitoyens.

Je pense tout particulièrement à une partie de la population qui sont les personnes âgées et pour celles-ci il est indispensable d'avoir ce genre de trafic aisément accessible, qui soit des lieux de préférence plaisants et qui de surcroît dans notre commune permettent d'accéder du Petit au Grand-Lancy, ce qui n'est de loin pas simple pour les aînés. Il y a des bus, mais ce n'est pas complètement simple pour les aînés. Il y a fréquemment des difficultés pour monter dans les bus. Pour les trams, c'est devenu beaucoup plus confortable, mais les bus, cela reste problématique. De surcroît, on a une commune qui est dichotomisée en termes d'infrastructures, tout ne peut pas s'obtenir dans chacune des parties de la commune et il est donc indispensable que ce genre de liaisons puisse se faire aisément.

Sachant par ailleurs que notre population vieillit de plus en plus, il faut aussi penser dans cette perspective.

M. ANNEN : il est clair que vu le nombre de fois où j'ai été interpellé, je vais répondre. Juste pour répondre à M. HAAS quant au vertige qu'il a eu en m'entendant parler, j'ai eu le même en lisant sa résolution, j'ai essayé de me mettre à la hauteur de sa résolution, mais quand je vois des choses comme cela aussi floues, j'ai un peu de la peine à être en phase avec quelque chose qui doit être clair et précis. Il n'y a aucune clarté, aucune précision dans cette résolution.

Pour répondre à M. FONTAINE, lui rappeler que lors de la première résolution, le PLR était contre. Pour nous, c'est une simple continuité dans notre analyse, et à un moment quand on fait un mandat d'étude et si on se rend compte que cela ne sert à rien d'aller plus loin, que cela va coûter trop cher d'aller plus loin par rapport au but recherché, ce n'est pas de l'argent gaspillé, c'est juste d'en perdre moins.

Il est clair que le rêve, M. HAAS, j'aimerais le prendre avec vous, mais moi pour me faire rêver il me faut des choses concrètes.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

Maintenant, du point de vue de la mobilité douce, je reste encore ébahi devant la naïveté du parti socialiste qui pense que l'on va pouvoir mettre un tram en site propre, respecter la volonté du peuple pour le choix du mode de transport, des mobilités douces. J'ai peut-être mal regardé le plan directeur cantonal, mais je n'ai pas l'impression que le pont de Lancy va faire 120 m de large pour pouvoir mettre tout cela en même temps.

Il y a peut-être des choses que je ne comprends pas, mais il y a encore des choses que j'arrive à saisir et pour moi cette résolution n'apporte rien.

Pour rappeler certaines choses par rapport aux motifs de la résolution, ce sont des motifs totalement louables, quant à la cohésion sociale. La cohésion sociale par la mobilité, si cela marchait, cela se saurait quand on voit les résultats des différentes études d'urbanisme dans le Canton, je me dis qu'il y a peut-être d'autres choses à faire au niveau de la cohésion sociale autant pour les personnes âgées que pour les habitants du Petit et du Grand-Lancy. On doit répondre à une volonté. De nouveau, quand je me promène en ville ou dans le vieux Lancy, j'entends rarement des gens dire : si je pouvais enfin aller à pied au Grand-Lancy, si enfin il y avait une piste de mobilité douce.

Monsieur le Président est-ce que l'on peut intervenir, parce que quand on a un brouhaha comme cela, moi j'ai eu le brouhaha en lisant, j'aimerais juste un peu de respect pour mon intervention qui pour certains doit être un peu outrageante, je le veux bien, mais il y a un respect à avoir que je ne ressens plus, Monsieur le Président, je vous en remercie.

Pour répondre à cela, la cohésion sociale, oui, mais amenez-nous un vrai projet, un projet réfléchi et arrêtez de payer les autres pour réfléchir à votre place.

M. REOLON : j'aimerais juste corriger quelque chose, parce qu'on parle du MCG. Comme disait Coluche « Circulez, il n'y a rien à voir ». On nous accuse de jeter l'argent par les fenêtres, le MCG, les autres n'existent pas – c'est vrai qu'il y a le match Italie-Brésil – peut-être que les autres sont là-bas, nous on est tous là. J'aimerais juste corriger quelque chose. Nous, on ne jette pas l'argent par les fenêtres, éventuellement pour la liaison par les ponts. Nous, on est d'accord avec cette résolution, je le répète, mais nous accuser uniquement nous, cela me semble un peu laxiste.

M. BONFANTI : pour répondre à M. ANNEN, c'est vrai que par rapport au troisième point « d'intensifier la cohésion sociale (...) », je me pose aussi des questions par rapport à cela, mais en fait tout bêtement, c'est que l'on fasse une liaison qui tienne compte de la politique sociale et culturelle de la commune. Cela me semble enfoncer une porte ouverte, mais cela ne dérange personne.

Ensuite, j'ai une question pour le Conseil administratif qui a sûrement une meilleure expérience sur ce sujet : combien nous coûterait approximativement un mandat d'études parallèles sur ce sujet ?

M. ANNEN : j'ai juste une question. Vu ce que M. BONFANTI vient de demander au Conseil administratif, j'ai l'impression qu'on va donner un blanc-seing par rapport à ce mandat d'études parallèles. Si vous ne voulez pas renoncer à cette résolution, pour avoir plus de précisions, on peut la renvoyer en commission.

Juste pour répondre au groupe MCG, c'est clair qu'ils ne jettent pas l'argent par les fenêtres, eux, le mettent dans des abris 2000 places, ou voudraient les enterrer pour qu'ils ne servent pas à grand-chose. Je n'accuse pas que le MCG par rapport à cela, je relate les propos du MCG. Je rappellerai quand même qu'il n'y a que le PLR et l'UDC qu'on entend par rapport au prix. Je vous laisserai regarder les comptes, si vous vous arrêtez au boni de Fr. 3.5 millions, c'est

Séance ordinaire du 21 mars 2013

parfait. Je vous rappellerai également qu'on a une augmentation de la dette de Fr. 5 millions, malgré le fait qu'on doit aussi Fr. 5 millions à la CAP, on ne va pas revenir là-dessus. Derrière, on a quand même des choses avec des investissements, avec le bâtiment administratif, des choses qui sont vraiment utiles à la population. A un moment, il y a des priorités qui doivent être mises, nous avons mis les nôtres.

M. BAERTSCHI : je n'ai aucun chiffre à donner, sinon de répéter ce qui a été dit en commission. Cela devrait rassurer ceux qui pensent que nous pourrions jeter l'argent par les fenêtres.

M. MANTILLERI nous a dit qu'un mandat d'études parallèles coûterait entre Fr. 150'000.— et Fr. 1'000'000.--. Je confirme. A partir de plus de Fr. 100'000.--, le Conseil administratif ne peut pas engager la somme, donc nous reviendrons avec une proposition d'arrêté pour que vous sachiez si oui ou non vous voulez dépenser un certain montant. Je ne peux pas dire à combien sera chiffré ceci, mais soyez sûrs que vous serez reconsultés pour un mandat d'études parallèles qui, à entendre M. MANTILLERI, dépasserait les Fr. 100'000.--.

M. BONFANTI : je suis étonné des propos du PLR, parce qu'au niveau du Canton, le PLR n'arrête pas de nous dire qu'il faut accroître la mobilité, qu'il faut faire des liaisons à gauche et à droite pour que les véhicules puissent se déplacer, pour que les gens puissent se déplacer parce que c'est bénéfique pour l'économie. Là, ce qu'on demande, c'est juste de faire une liaison pour les habitants de notre commune et le PLR nous dit qu'il n'y en a pas besoin, que tout va bien, que tout est magnifique, qu'il n'y a pas de bouchons sur la commune, que tout le monde se déplace de manière optimale sur la commune, alors qu'on sait tous que c'est faux, qu'il y a un problème de liaison entre le Petit et le Grand-Lancy, mais le PLR a l'air de trouver que tout va bien dans le meilleur des mondes.

M. REOLON : je propose au PLR et à l'UDC, pour faire des économies, de revenir aux barques, comme on le faisait à l'époque. Comme cela, on résout tous les problèmes et on fera des économies.

M. ANNEN : je ne sais pas où travaille M. BONFANTI, mais quand il dit que le problème le plus important à régler, c'est la liaison entre le Petit et le Grand-Lancy, surtout en mobilité douce, je pense qu'il y a peut-être d'autres choses à faire à ce niveau-là.

Maintenant, venir tout mélanger entre les barques du MCG et les portes ouvertes des Verts, soyons un peu réalistes.

Si M. BONFANTI était venu en disant qu'il faut améliorer la mobilité entre le Petit et le Grand-Lancy, il n'y a pas de problème, mais personnellement adhérer à des propos démagogiques, parce que c'est clair que cette résolution enfonce des portes ouvertes en voulant assurer la cohésion sociale, cela ne servira qu'à une chose, à dire à la population ou à d'autres personnes, voyez ces méchants PLR, ils sont contre la cohésion sociale à Lancy, ce qui n'est pas le cas. Je pense qu'à un moment il faut réfléchir différemment.

La mobilité douce, je suis tout à fait pour, je suis tout à fait pour qu'on ait quelque chose d'élargi pour les piétons et les cyclistes. Cette résolution n'amène rien, si ce n'est pour le PDC de dire dans deux ans : vous voyez, c'est grâce à nous qu'on a avancé. Pour l'instant, on n'avance pas vraiment, mais ce n'est pas grave. Je m'arrêterai là, Monsieur le Président, même si on intervient, je reviendrai plus tard, mais en tout cas pas ce soir pour ce sujet.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

M. HAAS : juste une précision en référence au rapport. Je rappelle que, comme il y a un partenariat entre le Canton et la Commune lorsque des travaux de réfection se font, ce qui est important avec cette résolution, c'est que la Commune soit une vraie force de propositions et reste un partenaire du Canton, qu'on ne se contente pas seulement d'un revêtement en asphalté. On amène des idées et on essaie, au-delà du montant que cela coûtera, de rester un partenaire fort d'un projet de liaison centrale entre le Petit et le Grand-Lancy.

Tout le reste de ce que j'ai entendu d'une personne que je ne vais pas citer car cela lui donnerait une importance folle, ce sont des élucubrations.

Mme FLOREY BARDET : les idées ont été apportées, on a eu une étude, des séances. Ce n'est pas comme si cette résolution, on avait dit qu'on la mettait à la poubelle, on n'en discute pas. Non, on en a discuté, on a tous apporté ce qu'on avait besoin, on est conscients des bouchons, on est conscients de tous ces problèmes de circulation. L'étude a démontré que dans un premier abord, ce n'était pas possible de faire ce qu'on voulait. La question est, maintenant, on a dépensé déjà pas mal d'argent, ne faudrait-il pas, nous, en rediscuter, voir ce que l'on pourrait trouver, avant de se remettre à dépenser de l'argent dans des concours ou autre.

Pour le reste, on est tous véhiculés, on n'est pas tous obligés d'aller à vélo ou à pied, on a tous besoin de circuler sur le Petit et le Grand-Lancy, donc oui par rapport à la proposition, j'ai aussi assisté aux séances, il n'y a pas de souci, on est là pour discuter et trouver des solutions.

Mais dans l'état actuel, je le redis, cette résolution n'est pas acceptable.

M. GOLAY : M. ANNEN, vous maintenez votre proposition de renvoi en commission ?

M. ANNEN : absolument.

Le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire est refusé par 24 non, 3 oui et 1 abstention.

M. GOLAY : nous passons au vote de l'amendement de M. MIZRAHI que nous allons relire.

M. PERRIN :

« De réaffirmer, en particulier à l'égard du Conseil administratif et des autorités cantonales, sa volonté de voir le pont de Lancy devenir un boulevard urbain, comportant dans chaque sens des voies en site propre pour piétons et cycles, ainsi qu'une voie en site propre descendante pour les transports publics, l'objectif à terme étant de relier Petit et Grand-Lancy en tramway sur cet axe ».

M. ANNEN : il me semble que ce n'est pas la formule officielle que l'on a mis en place pour présenter les amendements. Ce serait bien que l'on fasse les choses correctement, comme on les a mises en place au sein des groupes.

M. GOLAY : il a été décidé par le Bureau qu'on devait fournir un amendement écrit, mais ce n'était pas une exigence absolue d'utiliser la formule créée à cet effet.

L'amendement à la résolution est accepté par 24 oui, 4 non.

M. PERRENOUD : j'ai mis 45 minutes pour descendre du Petit au Grand-Lancy ce soir. D'accord il y a un match à la Praille, mais c'est clair que tout le monde aimerait une meilleure mobilité entre le Grand et le Petit-Lancy.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

Nous sommes pour une meilleure transparence sur ce pont, une meilleure facilité de déplacement sur ce pont, mais cela a été dit en commission, on ne peut pas modifier le pont, on ne peut que modifier la structure du dessus du pont, le tablier ne peut pas être agrandi pour supporter plus de poids sur ce pont.

On va arriver à exactement la même place pour ces transports. Et ce que vous êtes en train de nous préparer, c'est la mort du trafic entre le Grand et le Petit-Lancy. Une voie de plus pour les bus, pour monter et une voie de plus pour descendre, une piste cyclable et une voie pour les piétons, on ne pourra plus circuler dans cette ville, ce sera trois-quarts d'heure pour venir à pied du Petit-Lancy au Grand-Lancy.

De plus, n'oublions pas que l'autoroute va être fermée à plusieurs endroits pour une réfection. Je ne sais pas comment on va pouvoir vivre et se déplacer dans cette commune. Personnellement, je voulais juste rajouter ceci. On ne va rien modifier par rapport à cela, on va peut-être l'embellir, mais pas le modifier.

Je voulais redire ce que ma collègue a dit, le pont ne peut pas être agrandi, cela a été clairement défini par le bureau d'études et cela se rapprochera du million plutôt que des Fr. 150'000.— pour le mandat d'études parallèles.

M. REOLON : je pense que vu le trafic qu'il y a par rapport aux études qui ont été faites sur les zones bleues, il y a 23 véhicules sur 1000 qui montent et qui descendent. C'est ce qui a été établi. Donc, je ne pense pas que cela gênerait tellement, cela ne boucherait pas tellement la circulation, parce que cela a été prouvé que ceux qui habitent au Petit-Lancy qui viennent au Grand-Lancy, cela représente 23 véhicules sur 1000.

M. MARTIGNANO : je vais juste repréciser pour les personnes qui n'auraient pas bien compris. L'amendement disait « une voie en site propre dans le sens de la descente », soit du Petit au Grand-Lancy et non pas du Grand-Lancy au Petit-Lancy, je ne vois pas en quoi cela va gêner.

La résolution est acceptée par 24 oui, 4 non (voir annexe).

b) Réflexion sur les quartiers durables pour le quartier de l'Ancien-Puits
=====

M. HAAS présente le sujet : le Conseiller administratif indique que la présentation qui est faite par Mme GUYE-MATTHEY est une réponse à la demande de la commission il y a deux mois.

Suite à la présentation du plan localisé de quartier de l'Ancien-Puits, la question a été posée d'avoir une définition de ce qu'était un écoquartier. Il avait été fait mention de la méthode SMEO (sols matériaux énergie eau - fil rouge pour la construction durable), outil reconnu par la Confédération, utilisé par d'autres cantons, principalement le canton de Vaud.

Le service d'urbanisme de la commune a donc essayé de soumettre le projet à la grille SMEO pour voir dans quelle mesure le quartier de l'Ancien-Puits pourrait se concevoir dans cet esprit d'un quartier durable.

Le détail de cette présentation n'appelle pas de question des commissaires, mais une remarque qui relève que dans le cadre des enjeux d'un écoquartier, la partie concertation entre les acteurs est importante.

Séance ordinaire du 21 mars 2013**c) Présentation de la nouvelle loi sur la densification des zones villas**
=====

M. HAAS présente le sujet : M. GUERITEY, sur la base du tableau transmis aux commissaires, présente la comparaison entre la loi actuelle et celle adoptée le 26 janvier dernier, et fournit quelques explications résumées ainsi :

- Les critères de demande de dérogation pour les densifications sont modifiés, la nouvelle loi fait désormais mention de dérogation en lien avec la HPE (haute performance énergétique) et THPE (très haute performance énergétique), alors que l'on parlait avant de Minergie et Minergie +.
- Que les seuils au niveau des demandes de dérogation ayant nettement augmenté, certains préavis ne passeront plus devant la commission.
- Une nouvelle notion a été introduite, à savoir qu'il faut une parcelle d'au minimum 5000m² pour obtenir une dérogation à l'indice, avec une exception pour un regroupement de parcelles, qui induira une mutation parcellaire.
- Le mode de calculer la surface a été modifié et la distance aux limites de propriété qui était auparavant de 6 mètres est désormais de 5 mètres.

En réponse à un commissaire, il est encore précisé que l'esprit de cette nouvelle loi est un moyen de densifier la zone de villas sans devoir en changer la zone. La conséquence est, comme déjà dit, que la commission aura de moins en moins de dossiers à évaluer.

Pour le détail, il sied de se référer aux dispositions de la loi.

d) Information sur le plan directeur cantonal
=====

M. HAAS présente le sujet : pour le détail de cette information, il sied de consulter le lien internet fourni, étant relevé également que la communication sur le PDCn a aussi déjà été largement diffusée.

Le Conseiller administratif indique que M. LONGCHAMP, Conseiller d'Etat en charge de l'urbanisme, est venu le présenter à l'Association des communes genevoises.

Ce nouveau plan directeur ne fera pas l'objet d'une seconde enquête publique, il a été transmis au Grand Conseil qui a six mois pour l'analyser, le refuser ou l'accepter.

Concernant la ville de Lancy, la densification du secteur dit du Champignon ou zone de villas du Plateau de Saint-Georges, reste un objectif du plan directeur, mais elle est envisagée à long terme avec des densités différenciées, selon certains critères.

En termes de calendrier, l'adoption par le Grand conseil devrait intervenir en septembre 2013 pour une présentation à la Confédération en 2014.

Séance ordinaire du 21 mars 2013**c) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : il n'y a aucun divers.

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 7 mars 2013 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Chemin du Grand-Voiret – Assainissement privé – Crédit d'investissement (Fr. 154'500.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif indique que ce crédit d'investissement concerne l'assainissement de trois parcelles privées actuellement en unitaire situées sur Plan-les-Ouates, mais dont le bassin versant donne sur Lancy. Le montant investi sera vraisemblablement couvert en totalité par les taxes.

La Commune de Plan-les-Ouates a mis en séparatif le chemin du Grand-Voiret et a installé deux attentes pour ces parcelles, une pour les eaux usées et une pour les eaux claires.

Les travaux consistent d'abord à créer un collecteur commun aux deux premières parcelles qui reprendra les eaux claires ainsi que les eaux de ruissellement du chemin d'accès. La troisième parcelle devra seulement mettre en conformité quelques raccords de châteaux car elle possède un trou perdu.

Pour les eaux usées, les travaux concernent les trois parcelles. Le réseau existant sera conservé et mis en conformité.

Comme il s'agit d'un réseau communautaire privé, l'article 27 de la loi sur les eaux prévoit que chaque propriétaire participe au maximum à hauteur de Fr. 25'000.--, le solde étant pris en charge par la Commune. Ce solde sera couvert par le montant des subsides cantonaux qui s'élèvent cette année à 27% pour la Ville de Lancy, et une rétrocession de la taxe d'écoulement.

Les travaux ont été mis en soumission sur invitation. Les soumissions sont actuellement en contrôle auprès du bureau d'ingénieurs.

La clé de répartition des coûts est fonction de la surface des parcelles et de l'endroit où elles sont raccordées. Le coût réel pour chaque parcelle dépassant Fr. 25'000.--, l'on constate que la Ville de Lancy doit prendre en charge Fr.154'500.--.

Concernant le programme intentionnel, le Canton attend l'échéance du délai référendaire pour mettre en demeure les propriétaires des trois parcelles de faire les travaux. Une séance avec les trois propriétaires est prévue en avril ou mai. Les travaux devraient pouvoir commencer en automne. Le début des travaux sera conditionné au versement préalable par les trois propriétaires des Fr. 25'000.-- sur un compte bloqué de la Commune. La durée des travaux est d'environ deux mois.

Après diverses discussions au sein de la commission, l'arrêté est adopté par 6 voix pour et 2 abstentions.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 21 mars 2013**b) Accès aux documents informatiques**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : selon le Conseil administratif, il serait plus opportun que ce sujet soit traité par la Commission de l'administration puisque qu'il est plus large que la seule problématique liée à la Commission des travaux.

Il relève ensuite que le système dont les Conseillers municipaux disposent pour lire les messages date d'environ treize ans.

Il n'est effectivement pas toujours facile et convivial de naviguer dans ce système. Le Service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG) a désormais mis au point un système plus simple, auquel la Commune pourrait adhérer, qui sera vraisemblablement présenté lors d'une prochaine Commission de l'administration.

Un commissaire signale que la Commission de l'administration a demandé qu'une présentation du système du SIACG lui soit faite. Elle mènera à la même occasion une réflexion globale sur la problématique de la documentation électronique.

L'intervention d'un Conseiller municipal au Conseil municipal concernait principalement la Commission des travaux. Les plans, en particulier, sont plus faciles à lire en format papier. L'iPad est trop petit pour les grands plans. Il pense que la Commission des travaux devrait continuer de recevoir les documents par papier pour les demandes de crédits et les objets conséquents.

Une discussion au sein de la commission se poursuit et chaque commissaire s'exprime.

Un commissaire propose de demander au responsable du service des travaux de juger quand il est nécessaire de fournir aux commissaires un plan en papier. Il suggère d'en fournir un exemplaire par groupe pour que les présentations en caucus soient plus faciles.

Une proposition d'attendre les conclusions de la Commission de l'administration avant que la Commission des travaux se prononce est adoptée par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : quelques commissaires échangent leur opinion concernant les chutes de neige de cet hiver ainsi que son déblaiement.

Séance ordinaire du 21 mars 2013**9) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 21 février 2013 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

**a) Présentation du Service cantonal du sport par M. Olivier MUTTER, Directeur du service
des sports**

M. PERRENOUD présente le sujet : le sport a rejoint le DIP en 2009. Le Service cantonal du sport, a été créé en septembre 2011. M. MUTTER en est le directeur.

Le Service cantonal du sport est chargé d'élaborer et piloter une politique cantonale du sport, de mettre en œuvre des tâches en lien avec la formation des jeunes (sachant que désormais l'instruction publique, la culture et le sport, soit les trois piliers de l'éducation des jeunes, sont réunis dans un même département) et de suivre les projets d'importance cantonale dans le domaine du sport. Pour ce faire, le service est bien sûr en lien étroit avec les communes, mais également avec la Confédération et les autres cantons.

Son rôle est de réaliser les missions assignées par la législation genevoise et précisées par le Conseil d'Etat.

En février 2013, il a terminé un projet de loi et un projet de concept cantonal du sport. Il réalise également un certain nombre de projets dont:

- Sant"e"scalade, qui permet de préparer plus de 3'000 enfants à la Course de l'Escalade.
- De renforcer le programme Sport-art-études dans chaque établissement du CO afin de concilier la pratique du sport et les études.
- D'offrir un soutien financier à une structure de la relève, avec laquelle tous les clubs d'un même sport doivent collaborer. Un tel système permet aux enfants de bien vivre leur formation sportive et aux équipes de l'élite d'avoir ensuite des jeunes du cru.
- En 2012, le Service cantonal du sport a soutenu les sportifs genevois pour les Jeux olympiques et paralympiques. Il est prévu de reconduire ce projet en 2014 et 2016.
- A déposé au Conseil d'Etat un projet de loi sur une Fondation de soutien aux manifestations sportives. Cette Fondation permettrait d'offrir aux organisateurs un seul point d'entrée et les aiderait notamment en mettant à disposition du matériel, en faisant de la promotion en commun pour les manifestations et en les assistant dans les démarches administratives.
- Il intervient aussi avec la Ville de Lancy concernant la nouvelle patinoire.

b) Etat des lieux en matière de subventions destinées aux sociétés sportives

M. PERRENOUD présente le sujet : la réflexion a été menée par le groupe des répondants communaux du sport, qui a été créé en mai 2010 et formellement reconnu par la Commission sportive de l'ACG en automne 2011. Peu après, ce groupe a reçu le mandat d'étudier la question de l'attribution de subventions destinées aux sociétés sportives.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

Un premier état des lieux a été établi. Il a été constaté que certaines communes possèdent déjà des règlements étoffés en matière de subventions, que d'autres en sont aux premiers balbutiements et que d'autres encore n'ont rien mis en place. Un document structuré relativement simple, facile d'utilisation et de compréhension, tant pour l'administration que pour les sociétés sportives, a alors été élaboré.

Le traitement de l'information implique un travail important, pour l'administration. Il est même envisagé d'effectuer des contrôles sur site (par exemple pour vérifier que la salle mise à disposition du club est réellement occupée). Il faudra également assurer un suivi administratif.

En conclusion, ce projet permettra de créer une base de données intercommunale et d'assurer une certaine transparence entre les communes, afin d'éviter les doublons.

Enfin, ce projet propose des pistes, chaque commune conservant son autonomie.

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : l'Ippon Karaté Tivoli organise une compétition à la salle omnisports du Petit-Lancy les 2 et 3 mars.

La Tribune de Genève a fait part d'une réunion le 25 février avec un certain nombre d'élus de tous bords politiques, et notamment français, pour inciter Michel Platini à autoriser l'ETG (Evian Thonon Gaillard) à jouer au stade de la Praille. L'article affirmait que la Ville de Lancy et la Ville de Genève étaient parties prenantes, ce qui a suscité quelques réactions. Or, ce n'est pas le cas. Il s'agit essentiellement de réflexions de politiciens français, qui trouvent absurde d'avoir deux stades de 30'000 places à proximité immédiate. Pour montrer une certaine cohésion – Michel Platini ayant déjà refusé cette proposition en 2010 –, ils ont demandé à M. MUTTER et à M. GENECAND, président de la Fondation du Stade de Genève, de faire partie de cette délégation.

Les travaux d'étanchéité de la toiture du parking souterrain à l'école au chemin des Pontets sont à bout touchant. L'Agorespace des Pontets sera ensuite posé. Il sera opérationnel au début du printemps.

La piscine Marignac ouvrira le mercredi 1^{er} mai et fermera le dimanche 29 septembre. La rénovation permet en effet d'avoir accès à la piscine à des périodes de l'année où la météo n'est pas nécessairement favorable.

Les prochains Jeux de Genève auront lieu en 2014, les 17 et 18 mai. Le principe sportif reste le même (environ 21 sports différents). Mais pour cette édition, la manifestation sera élargie au Grand Genève. Des compétitions sportives sont envisagées au stade du Bout du Monde, au Centre sportif de Sous-Moulin, au Port-Noir, au Centre sportif de Colovray à Nyon, aux Vernets ainsi qu'à Annemasse et Pays de Gex. Le Centre de Sous-Moulin donnant en 2014 une impulsion sur une autre partie du canton, l'édition suivante pourrait bien être réalisée aux Evaux.

Une commissaire propose que les membres de la commission se concertent lorsqu'ils reçoivent une invitation à assister à une assemblée générale d'un club sportif, afin que la commission y soit toujours représentée.

Séance ordinaire du 21 mars 2013**10) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 4 mars 2013 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Mise en service des caméras de surveillance – Point de situation**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : la commission a déjà abordé le sujet des caméras de surveillance lors de séances précédentes. Il était prévu qu'elles soient opérationnelles dès le 1^{er} janvier 2013, mais la mise en service est finalement fixée au 15 mars 2013.

En effet, quelques problèmes sont apparus lors des tests de transmission de données. Un communiqué de presse et des courriers aux régies ainsi qu'aux directeurs d'école informant de la mise en service au 15 mars sont prêts à être envoyés. Une information générale était déjà parue dans *Le Lancéen* et sur Lancy TV.

Le projet, qui a démarré il y a deux ans, a pris un peu plus de temps que prévu pour différentes raisons. Il a fallu tenir compte des adjudications de marché public, ainsi que du calendrier des écoles pour éviter de faire des travaux pendant la période scolaire. Soixante caméras sur les 68 prévues initialement seront mises en service le 15 mars. Les trois dernières, à la pataugeoire de la Caroline, seront posées au printemps pour profiter d'une synergie avec les travaux d'aménagements menés par le SES. Cinq caméras n'ont pas été posées suite à la décision de ne pas poursuivre le projet au parc Surville et au parc du Gué.

Les images ont finalement été rapatriées à la Maison de la sécurité et toutes les précautions ont été prises pour assurer que seul le personnel habilité puisse accéder aux images.

En cas de délit, infraction ou agression, il est important que la police municipale ou la police cantonale incite la victime à aller déposer plainte le plus rapidement possible. En effet, sur le domaine public, la LIPAD s'applique. Elle impose la conservation maximale des images de sept jours, sans dérogation possible. Quand un événement se passe et qu'il y a dépôt de plainte, la police municipale va rechercher les images, qui sont alors verrouillées et ne s'effacent pas.

M. GAY apprécie particulièrement la convivialité de l'application pour voir les vidéos. L'exploitation est fonctionnelle et permet de ne pas passer des heures derrière l'écran.

b) Analyse des différentes statistiques et événements particuliers (APM, Fondation des parkings, Police, sécurité privée
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : les commissaires ont reçu les différentes statistiques. La Commune a pris des mesures grâce à l'augmentation de l'effectif de la police municipale, qui peut être davantage sur le terrain et à l'écoute des commerçants et des habitants. En outre, la police cantonale est en train de mettre en place, en collaboration avec les communes, le concept « GE veille », dont le but est d'informer la population sur les risques de cambriolage et l'inciter à prendre des mesures pour éviter les cambriolages.

Une séance d'information commune entre Lancy et Onex est prévue le 14 mai 2013 à la salle communale du Petit-Lancy. Concernant enfin les attaques de commerces, il est difficile d'être présents au moment des faits puisqu'elles surviennent extrêmement rapidement. La police municipale fait un travail de discussion avec les commerçants pour essayer de les rassurer et de leur faire prendre des mesures pour éviter ce genre d'attaques, qui sont malheureusement en augmentation.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

Concernant les statistiques de la police municipale, le chef de la police municipale relève une augmentation de 156% des « diverses missions de sécurité » (proximité, parcs, écoles, commerces, etc.). Cette augmentation est en relation directe avec l'augmentation de l'effectif des APM. Étant plus nombreux, ils peuvent faire plus de proximité. Il indique aussi qu'au square des Rambossons, il s'agit principalement de regroupements de jeunes et de bruit.

Le Conseiller administratif rappelle ensuite que la sécurité privée vient en complément de l'action de la police municipale. Il a demandé au chef de la police municipale de préparer un cahier des charges pour le rôle de la sécurité privée qui permettra de lancer une procédure AIMP pour 2014. En effet, grâce à l'augmentation de son effectif, la police municipale pourra reprendre certaines tâches jusqu'ici effectuées par la sécurité privée. La redéfinition du rôle de la sécurité privée permettra également de diminuer les coûts y relatifs et les critères importants, soit notamment la connaissance du canton de Genève et de la mentalité genevoise, le temps de réaction, la proximité du siège de l'entreprise. Ces critères avantageront les sociétés établies sur le canton de Genève.

La Ville de Lancy a reçu une lettre de Mme Künzler indiquant que la mise en place des zones macaron dans différentes communes engendre un travail conséquent pour le service des contraventions – ce qui est indéniable. La Commune de Lancy a signé la convention sans participation de sa part au travail du service des contraventions. Apparemment, les Communes de Carouge et de Plan-les-Ouates ont signé une convention prévoyant le versement au service des contraventions d'une partie du montant des amendes. Pour le Conseil administratif de la Ville de Lancy, il n'est pas question d'entrer en matière sur une telle demande tant que le service des contraventions n'est pas apte à fournir à la Commune des statistiques précises par rapport aux amendes transmises par la Fondation des parkings et leur retour dans les comptes de la Commune

c) Point de situation sur l'effectif des AMP et mise en place la nouvelle organisation
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif délégué informe que l'effectif de la police municipale compte aujourd'hui 14 APM plus 1 contrôleur du stationnement. Quatre aspirants sont actuellement en formation. Dès le 26 avril, l'effectif se montera donc à 18 APM plus 1 contrôleur du stationnement ce qui sera confortable précise le chef de service.

Concernant la nouvelle organisation des APM, force est de constater qu'il est plus facile d'être sur le terrain quand l'effectif est suffisant. Cela permet également une réactivité plus grande aux sollicitations.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les APM travaillent de 06h00 à 00h30 du lundi au samedi. Et du 1^{er} mai au 30 septembre, ils travailleront également les dimanches de 10h00 à 18h00.

Ces horaires continus garantissent une présence permanente des APM et améliore le bien-être des citoyens.

Les premiers effets se font déjà ressentir auprès des habitants, qui se réjouissent de cette présence accrue sur tout le territoire de Lancy.

d) Divers
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : l'exercice des pompiers se déroulera le samedi 23 mars.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

La Ville de Lancy a appris d'une façon abrupte que l'îlotier allait partir dans un autre quartier. Il était à Lancy depuis dix-huit mois et faisait un excellent travail de terrain. On ignore si l'îlotier sera remplacé dans l'immédiat.

Les commissaires ont reçu la version papier d'une présentation PowerPoint sur le suivi judiciaire mis en place au poste de Lancy-Onex. Cette mise en place n'a pas été sans difficulté. L'on ne peut que regretter que, malgré un passage de voitures de police plus important, le nombre de patrouilles dévolues au secteur n'a pas augmenté.

Suite à la remarque d'un conseiller municipal, un contrôle a été effectué par la sécurité civile à l'Etoile-Palettes.

Un autre Conseiller municipal signale que la Maison de feu au bord du Rhône est en train d'être démolie. Ensuite, un groupe redoute que les pompiers volontaires ne soient plus disponibles durant les derniers mois de l'année pour assurer la sécurité sur le territoire suite à la nouvelle imposition de leurs indemnités.

C'est une question importante car les indemnités sont bien sûr une source de motivation pour les pompiers volontaires. Le Conseiller administratif qui ne connaissait pas précisément les conditions d'imposition de ces indemnités, apportera des précisions lors d'une prochaine Commission. Il lui semble néanmoins qu'il n'y a pas de différenciation entre indemnités horaires et indemnités annuelles.

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme REY : je lance un vibrant appel à tous les sportifs et les moins sportifs pour vous rappeler la course du Coteau qui aura lieu le samedi 20 avril à 16h00 à Bernex. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 avril. Pour l'instant, nous n'avons que trois PDC et un Socialiste, alors à vos baskets, Mesdames et Messieurs, je vous attends pour les inscriptions.

M. BONFANTI : j'imagine que, comme moi, vous avez tous reçu un e-mail il y a quelques jours du service informatique de la commune qui nous expliquait que nous ne pouvions pas laisser des fichiers que nous recevons dans la drop-box. Ma question est pour le Conseiller administratif M. LANCE : qu'allons-nous faire ?

Est-ce que nous devons suivre cette directive, car les fichiers que nous recevons ne sont pas considérés comme des fichiers « sensibles » ? Si on ne peut pas utiliser la Drop-box, j'aimerais bien savoir dans quelle mesure on pourrait utiliser un autre système ?

M. REOLON : j'ai des remerciements de certaines personnes pour la voirie de la ville de Lancy pour l'efficacité du déneigement sur les routes et surtout dans les préaux d'école.

M. MATHIEU : c'est aussi un appel que je fais. J'appelle tous les Conseillers municipaux à venir ici le 8 avril à 18h30, où la Commission conjointe des finances et de l'administration, élargie à tout le Conseil municipal, discutera de la vente des actions de Télélancy. C'est quelque chose d'assez important et j'invite tous les groupes à en discuter selon les précisions qui nous ont été données par Mme MATTHEY-DORET et M. TISCHAUSER.

Séance ordinaire du 21 mars 2013

M. SIDLER : je suis passé dimanche devant l'école du Petit-Lancy et j'ai eu la grande surprise de constater qu'il y avait plus d'une dizaine de véhicules garés dans le préau. Je me demande si, en 2013, il est normal de considérer les préaux d'école les dimanches après-midi, où on a des enfants qui sont susceptibles d'y jouer, comme des parkings. Il me semble que c'est pratiquement la seule commune où je vois que cela se passe. Qu'est-ce qui peut être fait pour s'assurer que cela ne se passe pas quand on loue cette salle communale ?

Mme ESTOPPEY : j'ai un changement dans les commissions de l'aménagement du territoire et des affaires sociales à vous annoncer. M. Michel DEDERDING siégera dorénavant à la Commission de l'aménagement du territoire et moi-même à la Commission des affaires sociales.

M. MANCINO : excusez-moi de revenir une nouvelle fois sur la place des Ormeaux. Encore et toujours, je vais parler du problème de l'entrée des magasins pour les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant, puisqu'ils ont construit une petite chape qui empêche ces personnes-là d'entrer dans les magasins. On m'avait dit que cela allait être revu et il n'y a toujours pas de changement pour cette place et pour l'entrée dans ces magasins.

M. PERRENOUD : ma question s'adresse au trois Conseillers administratifs. Je crois savoir que le 23 avril, il y aura la réception pour les naturalisés et les jeunes citoyens. Je pense qu'ils ne vont pas innover cette année et la même petite brochure de Mix et Remix sera remise à ces jeunes citoyens et dans cette revue, à la page 31, les partis politiques suisses y sont représentés – il y a le plus grand parti de Suisse ainsi que quelques autres petits partis qui y sont aussi. Par contre, y a-t-il un déni par rapport au groupe qui a cartonné lors des dernières élections car je ne le vois pas. Comme j'ai une certaine droiture, j'aime assez bien que tout soit clair et que ces jeunes puissent avoir une idée claire et nette sur les partis qui représentent la commune. Il serait bien d'avoir un encart pour expliquer quels partis sont représentés dans ce Conseil municipal pour ces jeunes afin qu'ils soient vraiment mis devant leurs obligations et qu'ils sachent où ils vont. Je tairai le nom du parti, ce sont des cousins éloignés.

M. RENEVEY : concernant la place des Ormeaux, les travaux ont débuté devant la Coop, il y a une première rampe qui est en train d'être installée, les autres devraient suivre mais je n'ai pas le détail de quand ce sera fait. Il est difficile de le faire pendant la période hivernale, donc logiquement ces travaux devraient être faits ces prochaines semaines pour terminer enfin cette place des Ormeaux.

M. LANCE : pas de réponse particulière, sinon que j'ignorais que les Conseillers municipaux avaient reçu cet e-mail de M. JAQUIER. Je lui demanderai exactement ce qu'il en est et vous donnerai une réponse le plus rapidement possible. Concernant la remarque de M. PERRENOUD, nous vérifierons le contenu de cette brochure.

La séance est levée à 22h00

Le Secrétaire :

Dominique PERRIN

Le Président :

Roger GOLAY

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 21 mars 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.